



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie de sortie du confinement dans les transports

Question au Gouvernement n° 2915

[Texte de la question](#)

STRATÉGIE DE SORTIE DU CONFINEMENT DANS LES TRANSPORTS

M. le président. Nous poursuivons notre séance avec des questions portant sur les thèmes économiques et sociaux. La parole est à M. Jean-Marc Zulesi.

M. Jean-Marc Zulesi. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État chargé des transports. J'y associe mes collègues Laurianne Rossi et Damien Pichereau.

La liberté de se déplacer constitue le socle essentiel de nos libertés individuelles. Nous percevons ici l'ampleur du sacrifice nécessaire consenti par les Français, après plus de quarante jours de confinement. Premier facteur d'émancipation, la mobilité est au cœur de la promesse républicaine. À cet égard, je tiens à exprimer la reconnaissance de la représentation nationale envers les femmes et les hommes qui assurent la continuité de notre système de transport et de fret. Ils nous permettent de tenir.

M. le Premier ministre a annoncé hier des mesures fortes pour rétablir les déplacements de façon encadrée : reprise maximale de l'offre de transports en commun à l'échelon local, réduction au minimum des transports longue distance et application des mesures de distanciation physique.

Cet objectif constitue un défi majeur pour les opérateurs de transport et pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le défi est colossal pour de nombreuses entreprises familiales de transport, qui irriguent nos territoires.

Comment l'État accompagnera-t-il les acteurs de la mobilité pour assurer une offre de transport public tout en permettant la bonne application des gestes barrières ? De quelle manière peut-on encourager des solutions alternatives telles que le vélo ? Enfin, quelle sera l'offre de mobilité réelle le 11 mai prochain en France ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports. Monsieur Zulesi, je vous remercie des mots que vous avez eus pour les salariés du secteur des transports, qui sont particulièrement mobilisés depuis le premier jour de la crise.

Au fond, vous me permettez de revenir sur les trois piliers qui soutiennent notre politique de déconfinement dans les transports. Celle-ci consiste d'abord à augmenter l'offre, donc – très prosaïquement – à faire circuler le plus de rames et de véhicules possibles, dès lors qu'on ne pourra y laisser entrer qu'un nombre réduit de personnes.

Elle consiste ensuite à diminuer la demande, pour éviter les phénomènes d'engorgement dans les transports publics, notamment aux heures de pointe, ce qui suppose, en lien avec les entreprises, de faciliter le recours –

comme cela est le cas à l'heure actuelle – au télétravail, et d'organiser l'étalement des heures d'embauche et de débauche. Il s'agit d'un travail complexe, qui est mené de façon efficace par mes collègues Bruno Le Maire et Muriel Pénicaud.

Elle consiste enfin à protéger les opérateurs de transport – dès le début de la crise, M. le Premier ministre a pris un décret en ce sens – ainsi que les voyageurs, grâce à l'amélioration des procédures de nettoyage et de désinfection, et par le biais du port obligatoire du masque, lequel prévaudra à compter du 11 mai prochain et fera l'objet de contrôles et, le cas échéant, de sanctions.

Certains sujets, notamment la mise en œuvre des gestes barrières et du respect de la distance physique dans les transports en commun, s'avèrent plus complexes. Nous menons un dialogue constant et continu avec les collectivités territoriales. Nous le menions ce matin encore, à neuf heures, sous l'égide de M. le Premier ministre. Le 11 mai prochain, nous disposerons d'une organisation solide, robuste sur le plan juridique et susceptible de satisfaire les besoins de transport dans le plein respect de la doctrine sanitaire édictée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2915

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 avril 2020](#)